

CATÉGORIE	FONCTION OU ORGANISME	NOM	PRÉSENCE	
			Oui	Non
Voisinage	St-André-d'Argenteuil	Monique Rémillard	x	
	St-André-d'Argenteuil	Louise Melançon		x
	Lachute	Vacant	N/A	
	Mirabel	Luc Chalifoux		x
Milieu municipal	MRC d'Argenteuil	Katherine Montminy	x	
	Ville de Lachute	Aline Gravel		x
	Ville de Mirabel	Jérôme Duguay	x	
Groupes environnementaux	SOS-Déchets	Mathieu Ouellet (Président du Comité)	x	
Industrie (eaux embouteillées)		Vacant	N/A	
Secteur récréatif		Vacant	N/A	
Secteur agricole		Claude Goyer	x	

RIADM :**WM :**

- Marc-André Desnoyers, directeur de l'ingénierie des opérations au Canada
- Alexis Châteauvert, superviseur des opérations, site de Lachute

EDL :

- Éloi Legault, opérateur sénior

BIOGÉNIE :

- Richard Mucienko, chef des opérations
- Anthony Gauvin, coordonnateur aux ventes

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :

- Alex Craft, animateur
- Virginie Lefebvre, responsable du compte rendu

RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DU COMITÉ DE SUIVI DES ODEURS

Lieu d'enfouissement technique de Lachute

380 rue Principale, Lachute, QC

11 septembre 2025, 18h

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 12 juin 2025
3. Actions de suivi
 - 3.1. Date de l'entente entre la Ville et la Régie pour le traitement des eaux (RIADM)
 - 3.2. Démarches de recrutement (RIADM)
 - 3.3. Demande de présenter les recommandations du Comité en séances publiques (RIADM)
 - 3.4. Renouvellement du CA
4. Avancements – Projet d'usine de traitement des eaux
 - 4.1. Mandat et résultats du rapport d'analyse des eaux de la firme GBI
5. Suivi des eaux
 - 5.1. Gestion des eaux au site
 - 5.2. Prétraitement des eaux
 - 5.3. Suivi environnemental des eaux (campagne 2024)
6. Émissions de GES
7. Suivi des travaux, des opérations et des tonnages
 - 7.1. WM
 - 7.2. Biogénie
 - 7.3. EDL
8. Faits saillants – suivi environnemental
9. Suivi des signalements, événements nuisibles et visites du MELCCFP
10. Divers et prochaine rencontre : 4 décembre 2025 **18h**
11. Levée de la réunion

COMITÉ DE VIGILANCE ET COMITÉ DE SUIVI DES ODEURS
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LACHUTE
POINTS DE SUIVI

Date de la réunion	Action	Responsable	Complété le	Commentaires
11 septembre 2025	Suivi du dépôt de recommandations du Comité à la RIADM	RIADM	À venir	
11 septembre 2025	Revenir sur le point de dépassement de biogaz hors de la zone active	WM	À venir	
11 septembre 2025	Revenir sur les émissions de GES avant et après la valorisation des biogaz	WM	À venir	
11 septembre 2025	Valider si EDL doit produire un rapport de GES	WM et EDL	À venir	
11 septembre 2025	Revenir au Comité sur ce qu'inclut la source de GES « chaudière »	WM	À venir	
12 juin 2025	Revenir sur la date de l'entente entre la Ville et la Régie pour le traitement des eaux	RIADM	11 septembre 2025	
12 juin 2025	Revenir au Comité lorsque le ministère aura déterminé les OER pour la conception de l'usine	RIADM	À venir	
12 juin 2025	Présenter le mandat et les résultats du rapport de l'analyse des eaux	RIADM	À venir	
12 juin 2025	Revenir au Comité par rapport à la décision du conseil face à la recommandation de présenter les recommandations en séances publiques	RIADM	11 septembre 2025	
13 mars 2025	Présenter les développements au niveau du procédé d'aération pour les andains de compost	Biogénie	À venir	
12 septembre 2024	Faire un suivi des démarches de recrutement	RIADM	En continu	
14 septembre 2023	Revenir au comité lorsque la décision sera prise sur la technologie utilisée pour la nouvelle usine de traitement des eaux	RIADM	À venir	

23 mars 2023	Lorsque certaines opérations peuvent entraîner un trafic de camions beaucoup plus élevés qu'à l'habitude, en aviser préalablement le comité et la communauté avoisinante.	WM	En continu	
--------------	---	----	------------	--



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Lachute

Réunion régulière
11 septembre 2025



Ordre du jour

- Adoption du compte rendu de la dernière rencontre
- Actions de suivi
- Avancements – Usine de traitement des eaux
- Suivi des eaux
- Émissions de GES
- Suivi des travaux, opérations et tonnage
- Faits saillants – suivi environnemental
- Suivi des signalements, des événements nuisibles et des visites du MELCCFP
- Prochaine rencontre



Actions de suivi

Actions de suivi

- Date de l'entente entre la Ville et la Régie – Traitement des eaux
- Démarches de recrutement
- Demande de présenter les recommandations du Comité en séances publiques

Actions de suivi

- Renouvellement de l'Autorisation Ministérielle (anciennement CA) pour une autre année

MODIFICATION D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 30)

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
3985, chemin des Sources
Lachute (Québec) J8H 2C5

N/Réf. : 7522-15-01-00009-11 (AM000046312)
402489411

Objet : **Exploitation d'un lieu d'enfouissement technique**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de modification soumise le 7 juillet 2025 et complétée le 18 août 2025, j'autorise, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la modification suivante :

Poursuite de l'exploitation de la première cellule (IV-1) de la 3^e phase dédiée à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique, nommé phase IV, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 septembre 2026. Le volume d'enfouissement total est maintenu à 500 000 tonnes métriques.



Usine de traitement des eaux

Avancements - Usine de traitement des eaux

- **Mandat et résultats du rapport de GBI**
 - Demande au ministère transmise le 21 août dernier dans le but d'obtenir les OER (Objectifs Environnementaux de Rejets) cibles, afin de permettre de déterminer la meilleure technologie possible pour la future usine.



Suivis des eaux

Vue d'ensemble – suivi des eaux

Des suivis d'analyses sont réalisés périodiquement pour :

- Les eaux de surface (qui ruissellent sur le site, mais n'entrent jamais en contact avec les déchets), conformément au REIMR
- Les eaux souterraines (nappe phréatique protégées par l'argile imperméable sous les cellules), conformément au REIMR
- Le lixiviat prétraité (rejeté au réseau d'égouts municipal de Lachute et/ou transporté par camion-citerne)
- Sur le lixiviat brut, à titre indicatif, conformément au REIMR

Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) –

Eaux de lixiviation

- Au lieu d'enfouissement de Lachute, les eaux usées (lixiviat) sont :
 1. Recueillit des opérations du site (WM, Biogénie, EDL)
 2. Acheminées aux bassins, pour leur prétraitement
 3. Pompées jusqu'au réseau d'égoûts municipale via une conduite dédiée ou transportées vers l'usine de traitement des eaux usées de Lachute pour leur traitement final
- Génération du lixiviat, selon les partenaires :
 - WM : variant entre 70% et 80%
 - Biogénie : variant entre 20% et 25%
 - EDL : variant entre 5% et 10%
- Total des rejets 2024: 236 732 m³
 - 216 411 m³ pompés et 20 321 m³ transportés



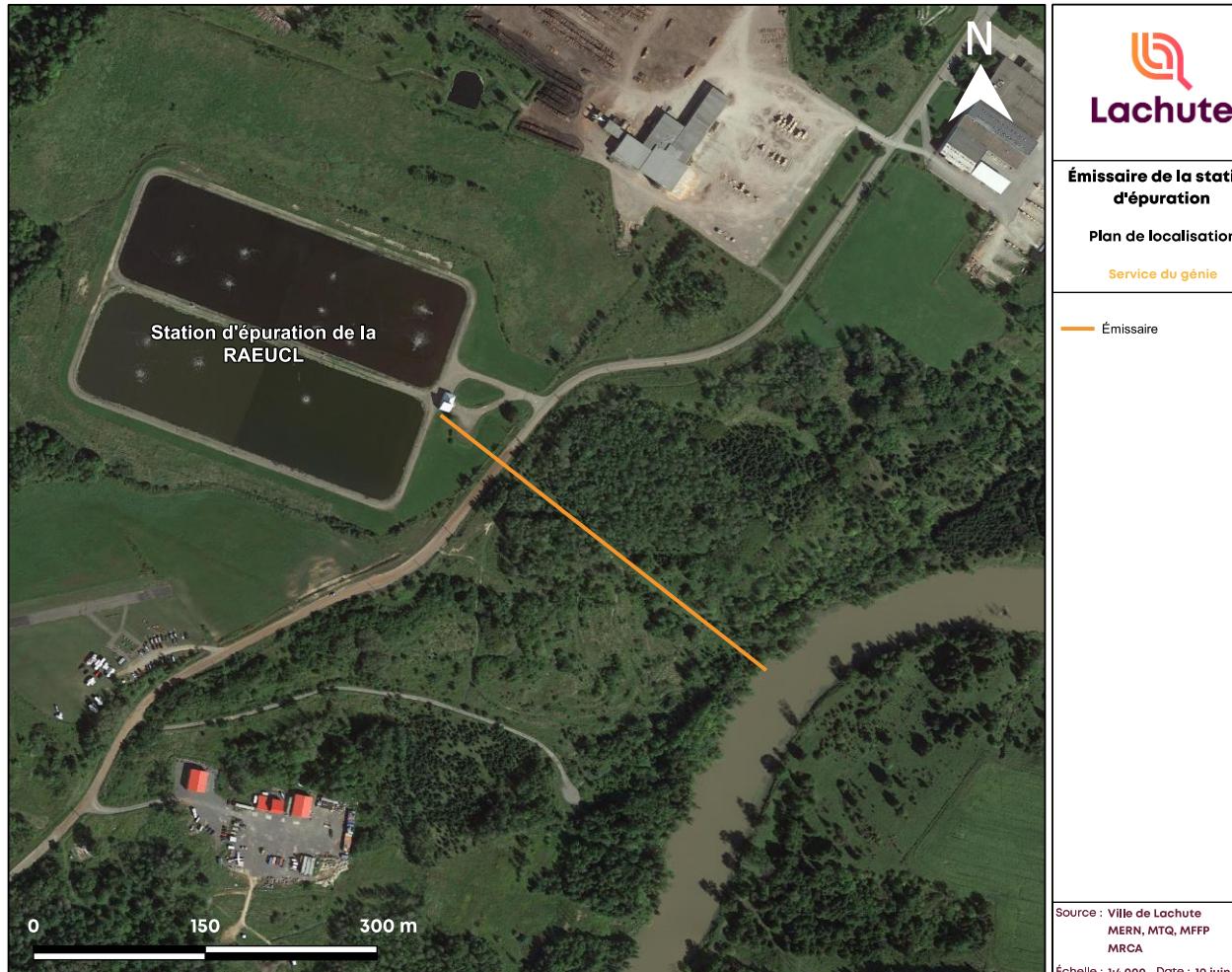
Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – Eaux de lixiviation

- Eaux de lixiviation
 - Suivi réalisé deux fois par année, tel que requis par le REIMR
 - Aucune norme en vigueur (pas de rejet direct à l'environnement) – mesures prises seulement à titre indicatif et transmises au ministère
- Résultats des suivis – eaux prétraitées rejetées au réseau de la Ville
 - Suivis réalisés en vertu du REIMR (art. 53)
 - Suivi mensuel de six paramètres : (DBO5, azote ammoniacal, matières en suspension, composés phénoliques, zinc, pH)
 - Analysé à titre indicatif seulement

Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) –

Eaux de lixiviation

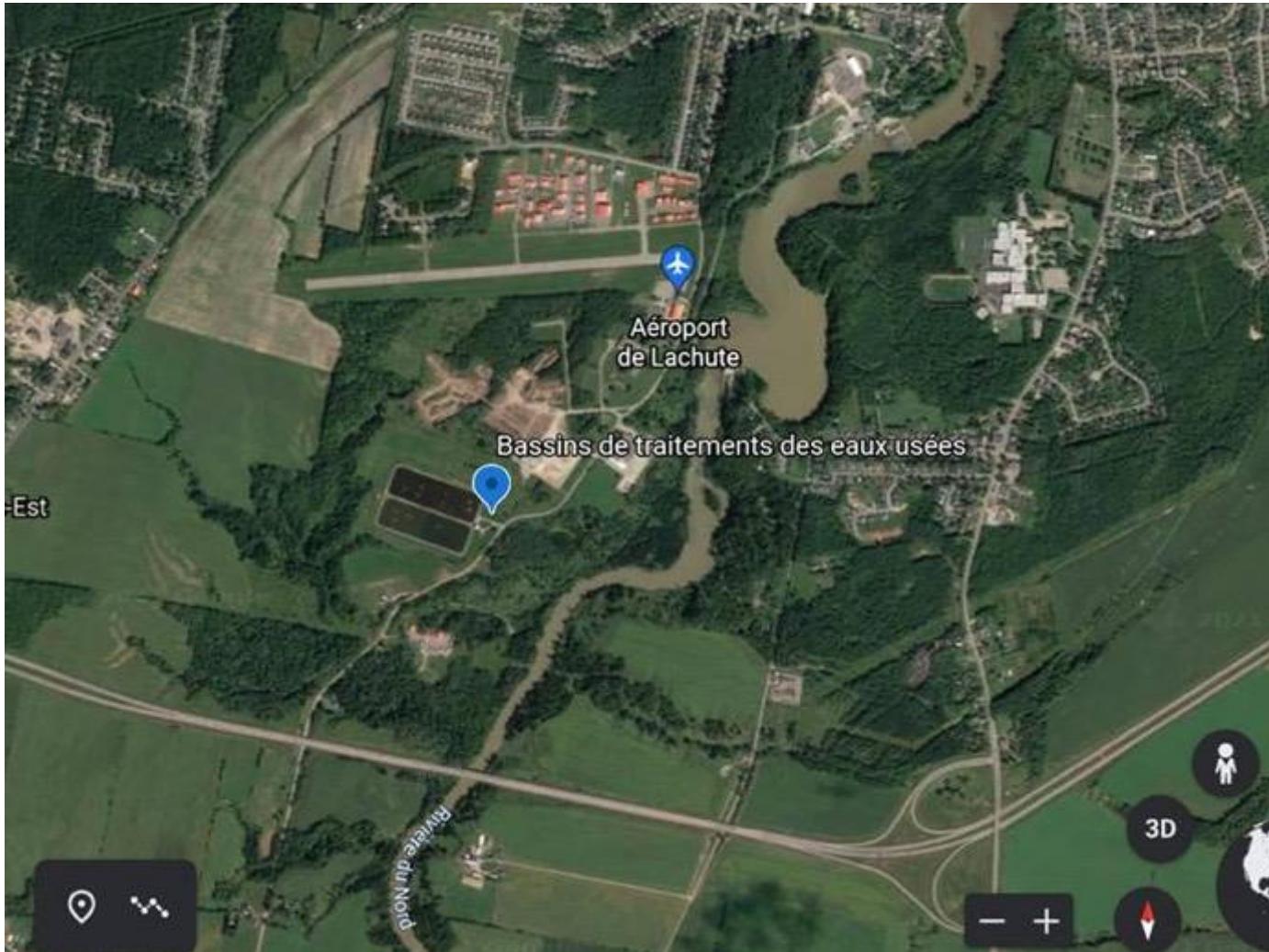
- Point de rejet à la rivière du Nord (RIADM)



Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) –

Eaux de lixiviation

- Point de rejet à la rivière du Nord (RIADM)



Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – Eaux de lixiviation

- Suivis réalisés en vertu de l'entente avec la Ville
 - Suivi biannuel plus exhaustif : limites supérieures fixées par le Règlement 90-393 de la Ville
 - Les deux derniers échantillonnages:
 - 12 juin 2024
 - 4 décembre 2024
 - Aucun dépassement

Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) –

Eaux de lixiviation

Tableau 4-7 Caractérisation des eaux de lixiviation prétraitées en accord avec le règlement 90-363 de la Ville de Lachute – Année 2024

PARAMÈTRES	Limites supérieures RÈGLEMENT 90-363 (Ville de Lachute)		2024-06-12	2024-12-04
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L
PHÉNOLS				
2-Chlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
3-Chlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
4-Chlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
2,3-Dichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
(2,4 + 2,5)-Dichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
2,6-Dichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
3,4-Dichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
3,5-Dichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
Pentachlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
2,3,4,6-Tétrachlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
2,3,5,6-Tétrachlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
2,4,5-Trichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
2,4,6-Trichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
2,3,5-Trichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
2,3,4-Trichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
2,3,6-Trichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
2,3,4,5-Tétrachlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
3,4,5-Trichlorophénol	-	<1,0	<2,0	<2,0
HYDROCARBURES PÉTROLIERS				
C ₁₀ -C ₅₀	30000	<100	<100	<100
	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L
MÉTAUX				
Arsenic	1	0,11	0,14	0,14
Cadmium	2	<0,00020	<0,00020	<0,00020
Chrome	5	0,20	0,26	0,26
Cuivre	2	0,0086	0,0078	0,0078
Mercurie	0,05	<0,00010	<0,00010	<0,00010
Nickel	5	0,091	0,11	0,11
Phosphore total	100	9,0	9,6	9,6
Plomb	2	0,0027	0,0042	0,0042
Zinc	10	0,091	0,070	0,070
CONVENTIONNELS				
Cyanures totaux	2	0,60	0,33	0,33
pH	5,5 à 9,5	7,92	7,69	7,69
Phénols-4AAP	1	0,030	0,026	0,026
Sulfures totaux (S ²⁻)	5	0,11	0,98	0,98
HUILES ET GRAISSES				
Huiles et graisse totales	150	<3,0	3,4	3,4

Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) –

Eaux de lixiviation

Tableau 4-4 Charges mensuelles des eaux prétraitées – Année 2024

PARAMÈTRES (kg/j)	NORMES ENTENTE	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	MOYENNE CUMULATIVE SUR UNE BASE ANNUELLE EN kg/j- POUR INFO
DCO (kg/j sur base mensuelle)	1021	714,33	504,13	449,83	735,25	1310,50	1169,93	1356,19	1102,21	1178,52	1577,66	768,33	958,05	985,41
DBO ₅ (kg/j sur base mensuelle)	100	93,08	62,05	65,60	130,87	91,90	72,25	73,86	25,94	59,87	74,89	43,99	59,19	71,12
Azote ammoniacal (kg/j sur base mensuelle)	140	134,21	133,79	124,64	124,99	44,72	28,74	29,30	18,31	12,80	13,36	16,73	80,18	63,48
MES (kg/j sur base mensuelle)	105	85,50	42,27	22,49	58,08	119,26	55,01	58,12	41,71	74,95	189,72	51,57	59,31	71,50

Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – Eaux de lixiviation

Faits saillants

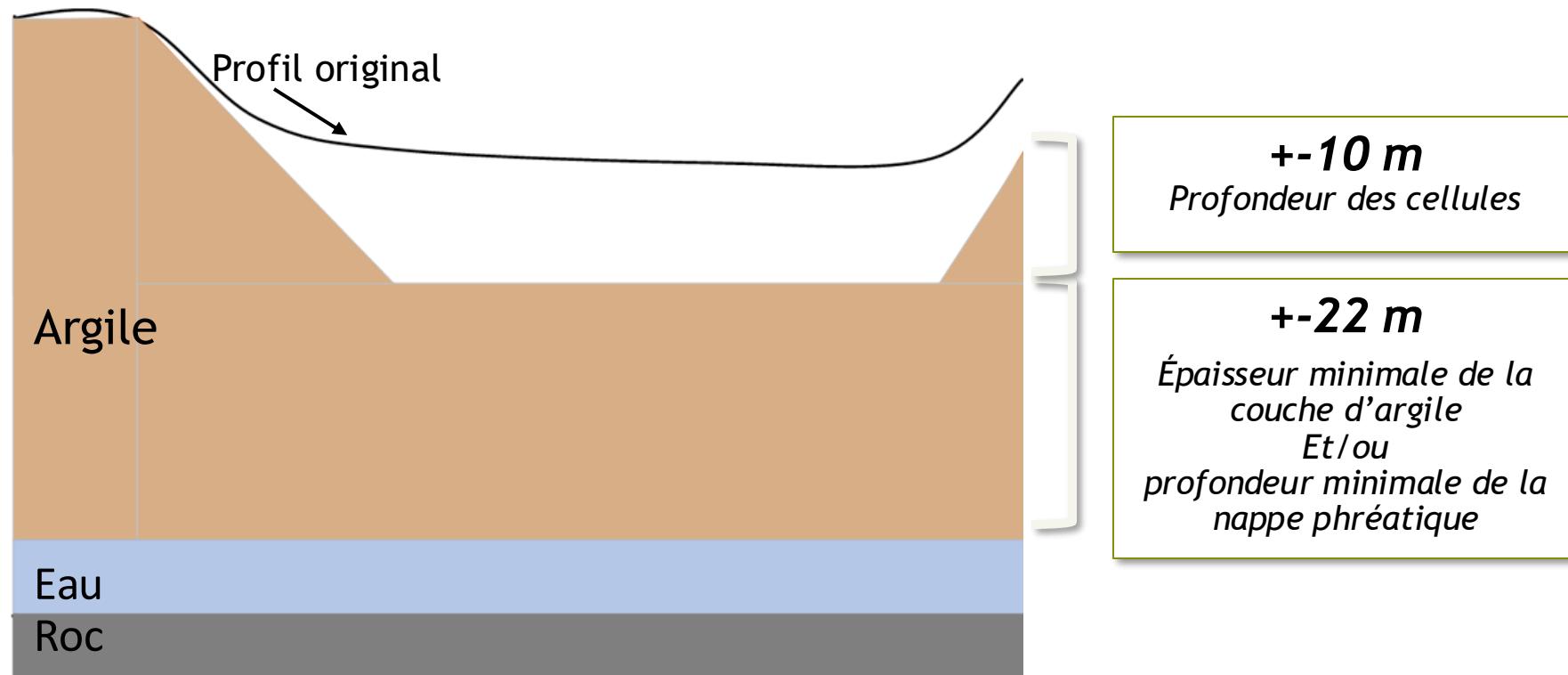
- Dépassement des normes sur les MES, DCO et azote ammoniacal
 - Nécessité de faire diminuer les volumes dans les bassins en vue de travaux de maintenance sur les bassins, prévisions météorologiques et des pertes de permissions

Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – État du bassin d'accumulation

- Capacité totale: environ 90 000m³

Mois (2024)	Maximum mensuel (%)
Janvier	64%
Février	73%
Mars	83%
Avril	86%
Mai	76%
Juin	76%
Juillet	47%
Août	54%
Septembre	29%
Octobre	19%
Novembre	17%
Décembre	16%

Suivi environnemental des eaux – Eaux de surface et souterraines



Suivi environnemental des eaux – Eaux de surface et souterraines

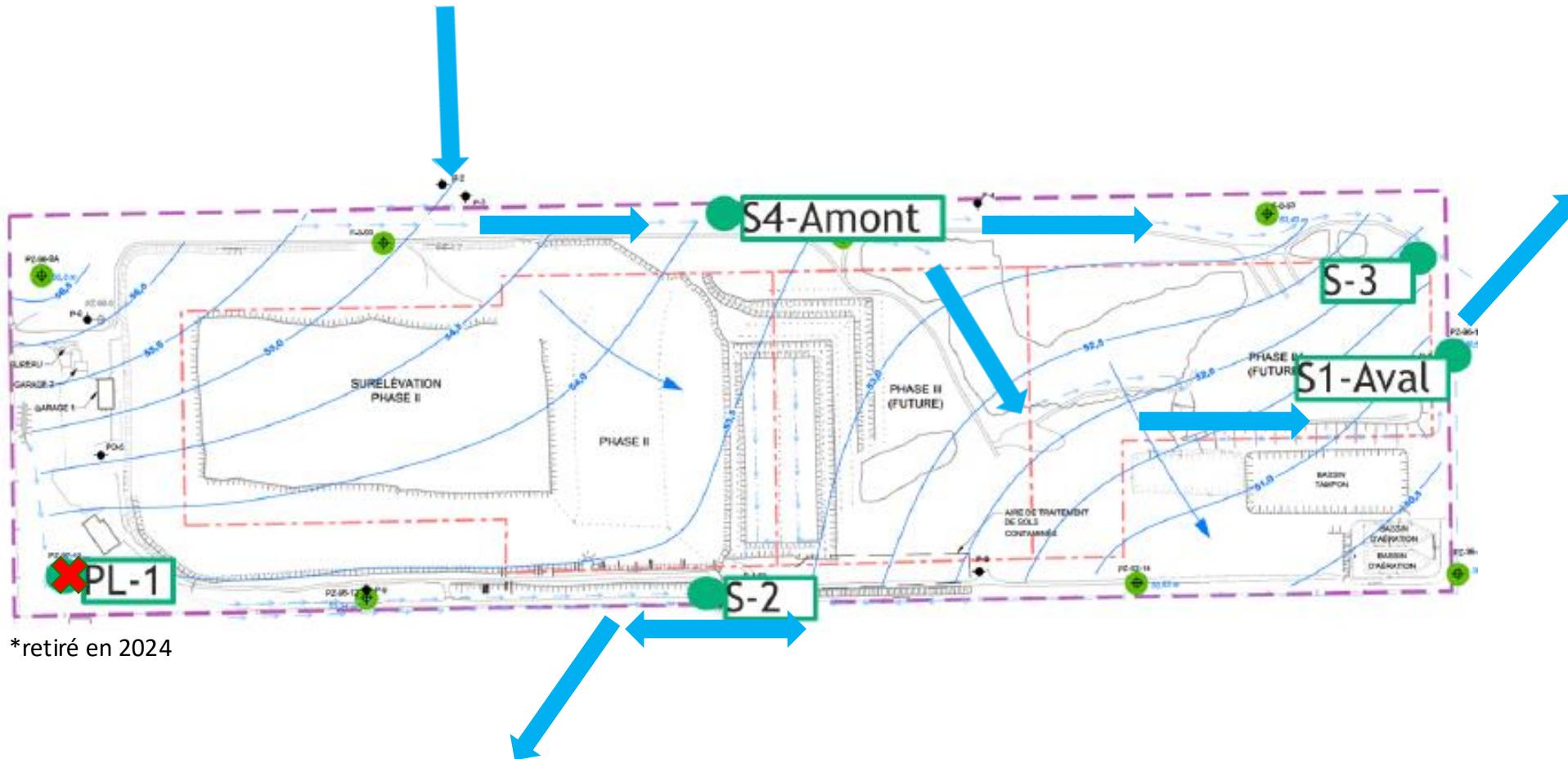
- Suivi réalisé conformément au REIMR
 - Eaux de surface : Art. 53 à 56
 - Eaux souterraines : Art. 57 à 59
- 3 campagnes d'échantillonnages chaque année :
 - Printemps (7 Mai), été (29 Juillet), automne (21 Octobre)
- Analyses effectuées par un laboratoire indépendant, accrédité par le ministère
- Rapport transmis à la Régie le mois suivant pour transmission au MELCCFP

Suivi environnemental des eaux – Eaux de surface et souterraines

- Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :
 - Normes du REIMR
 - Valeurs en amont (bruits de fonds)
 - Présence naturelle dans le milieu
 - Historique et fluctuation au point de mesure

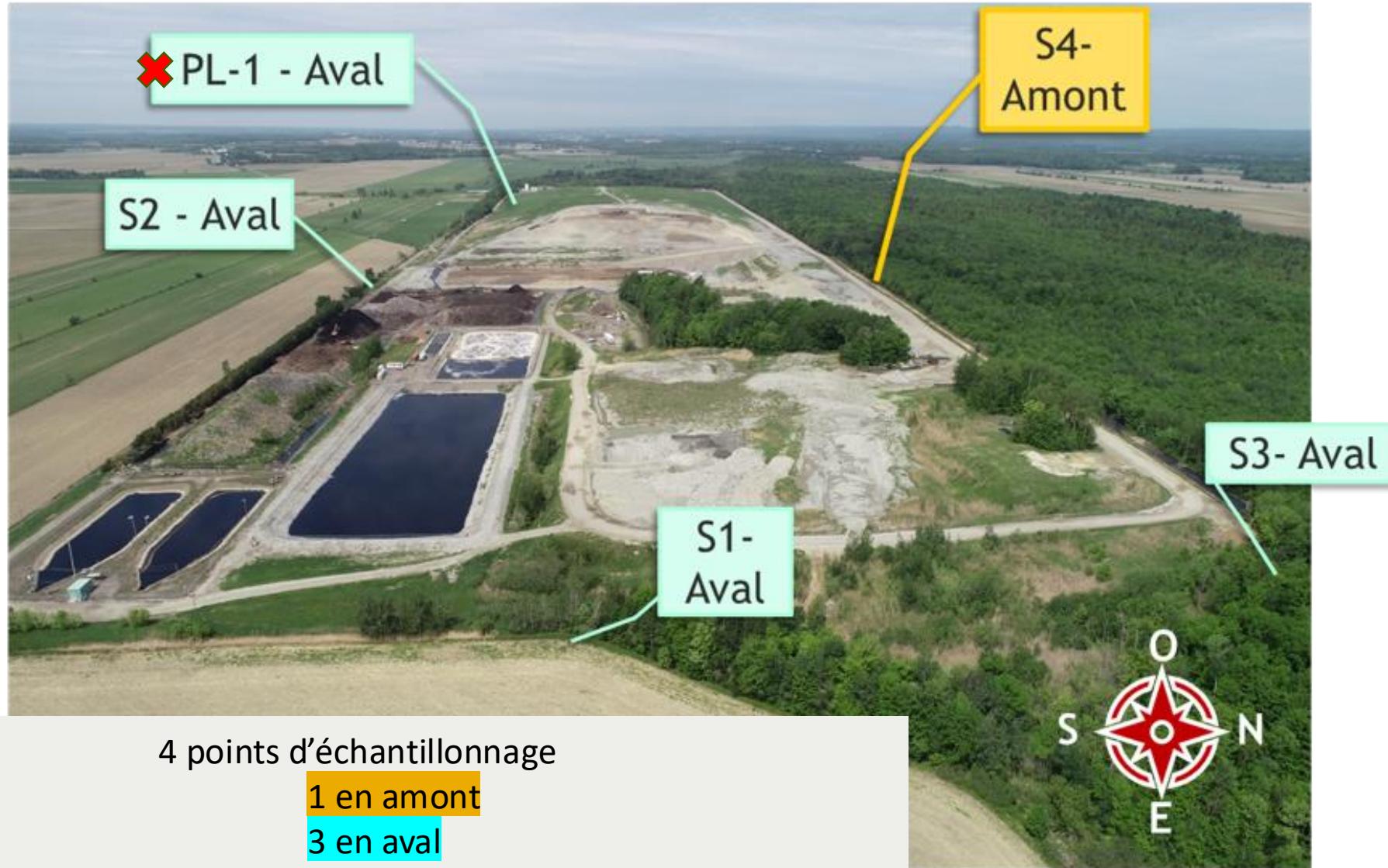
Suivi environnemental des eaux – Eaux de surface

■ Matrice d'écoulement



Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – Eaux de surface

*Point d'échantillonnage PL-1
retiré en 2024



Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – Eaux de surface

Tableau 4-2 Résumé des campagnes d'échantillonnage des eaux de surface – Année 2024

PARAMÈTRE	NORME (mg/l)	S-4 Amont			S-1 Aval			S-2			S-3 Aval		
		PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE
DBO ₅	150	<4,0	aucun rejet	aucun rejet	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	aucun rejet	aucun rejet	<5,3	aucun rejet	aucun rejet
Zinc	0,17	0,015			<0,0070	0,014	<0,0070	<0,0070			0,0075		aucun rejet
Azote ammoniacal	25	<0,020			0,15	0,36	0,086	14			<0,020		aucun rejet
pH	6,0 < pH < 9,5	7,16 ⁽¹⁾ 7,31			8,02 ⁽¹⁾ 7,92	7,73 ⁽²⁾ 7,91	7,57	8,18 ⁽¹⁾ 8,11			8,16 ⁽¹⁾ 8,03		aucun rejet
Phénols	0,085	<0,0020			<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020			<0,0020		aucun rejet
MES	90	14				12	29	12			3		aucun rejet
Conductivité électrique	--- (mmhos/cm)	0,1725 ⁽¹⁾ 0,3387			0,2493 ⁽¹⁾ 0,3444	0,3205 ⁽²⁾ 0,4481	0,508	1,455 ⁽¹⁾ 1,372			0,2059 ⁽¹⁾ 0,2024		aucun rejet

(1): Résultat 7 mai 2024, reprise le 13 mai 2024

(2): Résultat 29 juillet 2024, reprise le 20 août 2024

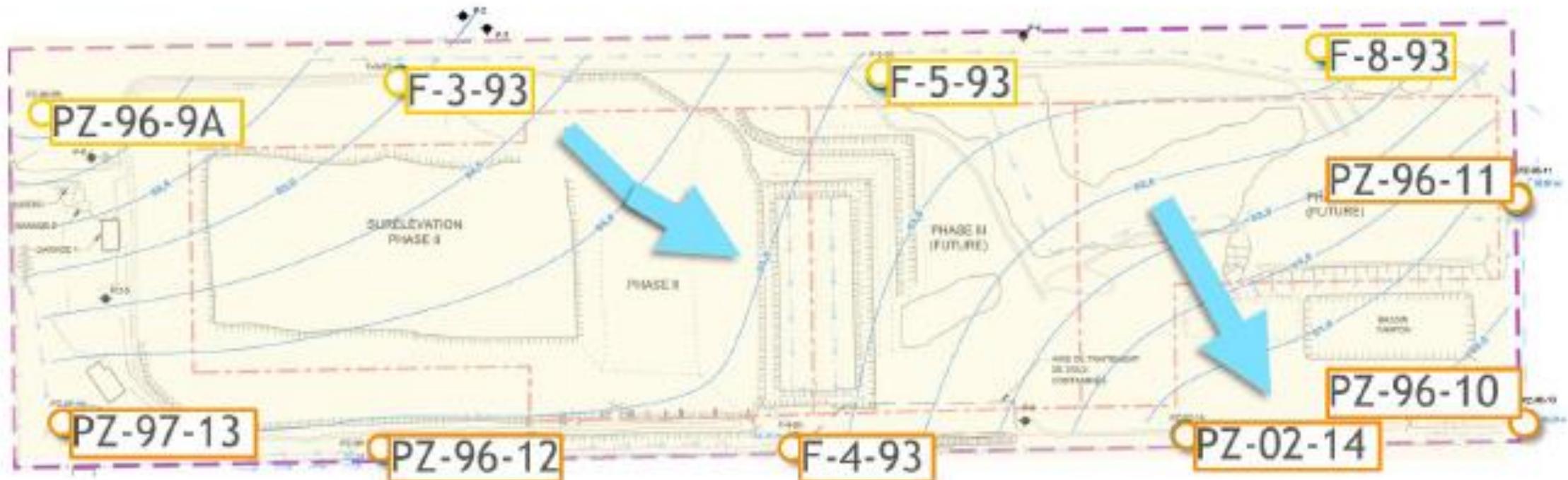
Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – Eaux de surface

Faits saillants

- Aucun dépassement des normes
- Point à surveiller:
 - Suivi sur les matières en suspensions

Suivi environnemental des eaux – Eaux souterraines

■ Matrice d'écoulement



Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – Eaux souterraines



En jaune : points en amont

En orange : points en aval

Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – Eaux souterraines



En jaune : points en amont

En orange : points en aval

Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) –

Eaux souterraines

Tableau 4-9 Première campagne d'échantillonnage des eaux souterraines – Année 2024

PARAMÈTRES	UNITÉ	NORMES	AMONT HYDRAULIQUE				aval hydraulique					
			F-3-93	PZ-96-9A	F-5-93	F-8-93	PZ-02-14	PZ-96-10	PZ-96-11	PZ-96-12	PZ-97-13	F-4-93
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE			2024-05-09	2024-05-09	2024-05-08	2024-05-08	2025-05-06	2024-05-06	2024-05-08	2024-05-06	2024-05-09	2024-05-06
VOLATILS												
Benzène	µg/l	5	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Toluène	µg/l	24	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0
Éthylbenzène	µg/l	2,4	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Xylènes (o, m, p)	µg/l	300	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40
MÉTAUX												
Bore	mg/l	5	0,09	0,075	0,88	0,077	0,088	0,044	0,048	0,1	0,051	0,055
Cadmium	mg/l	0,005	<0,00020	<0,00020	<0,00020	<0,00020	<0,00020	<0,00020	<0,00020	<0,00020	<0,00020	<0,00020
Chrome	mg/l	0,5	<0,00050	<0,00050	<0,00050	<0,00050	<0,00050	<0,00050	<0,00050	<0,00050	<0,00050	<0,00050
Fer	mg/l	0,3	0,26	1,2	0,29	0,53	<0,060	0,77	0,51	<0,06	0,34	0,54
Manganèse	mg/l	0,05	0,45	0,28	0,26	0,42	0,032	0,41	0,48	0,44	0,44	0,43
Mercure	mg/l	0,001	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010
Nickel	mg/l	0,02	<0,0010	<0,0010	0,0015	0,0011	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010
Plomb	mg/l	0,01	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	0,00011
Sodium	mg/l	200	45	40	48	47	47	32	42	66	39	37
Zinc	mg/l	5	<0,0050	<0,0050	<0,0050	0,014	<0,0050	<0,0050	0,0072	<0,0050	<0,0050	<0,0050
CONVENTIONNELS												
Azote ammoniacal	mg/l	1,5	0,19	0,33	0,15	0,097	0,24	0,19	0,25	0,29	0,14	0,12
Conductivité	mmhos/cm	-	0,493	0,4693	0,438	0,4217	0,4116	0,4004	0,4257	0,537	0,507	0,433
Cyanures	mg/l	0,2	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030
DBO ₅	mg/l	-	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<5,3	<4,0	<4,0
DCO	mg/l	-	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0
Phénols - 4AAP	mg/l	-	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020
Sulfures (S2-)	mg/l	0,05	0,046	<0,020	<0,020	<0,020	<0,020	<0,020	<0,020	0,022	<0,020	<0,020
Chlorures	mg/l	250	37	38	33	30	37	29	47	66	43	38
Nitrates + Nitrites	mg/l	10	<0,020	0,023	<0,020	<0,020	0,095	<0,020	<0,020	<0,020	<0,020	<0,020
Sulfates	mg/l	500	29	35	23	27	20	28	23	22	34	24
Coliformes féaux	UFC/100 ml	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – Eaux souterraines

Tableau 4-10 Deuxième campagne d'échantillonnage des eaux souterraines (29, 30 et 31 juillet 2024)

PARAMÈTRES	UNITÉ	NORMES	AMONT HYDRAULIQUE				aval hydraulique					
			F-3-93	PZ-96-9A	F-5-93	F-8-93	PZ-02-14	PZ-96-10	PZ-96-11	PZ-96-12	PZ-97-13	F-4-93
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE			2024-07-31	2024-07-30	2024-07-31	2024-07-30	2024-07-30	2024-07-29	2024-07-29	2024-07-31	2024-07-31	2024-07-30
MÉTAUX												
Fer	mg/l	0,3	0,25	1,3	0,27	0,6	<0,060	0,73	0,5	0,43	0,36	0,46
CONVENTIONNELS												
Conductivité	mmhos/cm	-	0,511	0,521 ⁽¹⁾ 0,729	0,499	0,465 ⁽¹⁾ 0,649	0,4744	0,4256	0,485	0,534	0,536	0,506
DBO ₅	mg/l	-	<5,3	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<5,3	<4,0	<4,0	<5,3	<4,0
DCO	mg/l	-	<5,0	<5,0	<5,0	12	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0
Phénols - 4AAP	mg/l	-	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020

(1): Résultat 30 juillet 2024 et reprise le 29 août 2024

Tableau 4-11 Troisième campagne d'échantillonnage des eaux souterraines (23 octobre, 4 et 5 novembre 2024)

PARAMÈTRES	UNITÉ	NORMES	AMONT HYDRAULIQUE				aval hydraulique					
			F-3-93	PZ-96-9A	F-5-93	F-8-93	PZ-02-14	PZ-96-10	PZ-96-11	PZ-96-12	PZ-97-13	F-4-93
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE			2024-11-05	2024-11-04	2024-11-05	2024-11-05	2024-10-23	2024-11-04	2024-11-04	2024-10-23	2024-11-05	2024-11-04
MÉTAUX												
Fer	mg/l	0,3	0,28	1,3	0,35	0,7	<0,060	0,77	0,53	0,48	0,42	0,58
CONVENTIONNELS												
Conductivité	mmhos/cm	-	0,697	0,714	0,681	0,632	0,553 ⁽¹⁾ 0,385	0,585	0,825	0,692 ⁽¹⁾ 0,441	0,689	0,682
DBO ₅	mg/l	-	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<4,0	<5,3	<4,0
DCO	mg/l	-	8,9	<5,0	32	8,5	<5,0	<5,0	6,8	<5,0	<5,0	8,2
Phénols - 4AAP	mg/l	-	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020

(1): Résultat 23 octobre 2024 et reprise le 11 novembre 2024

Suivi environnemental des eaux (bilan 2024) – Eaux souterraines

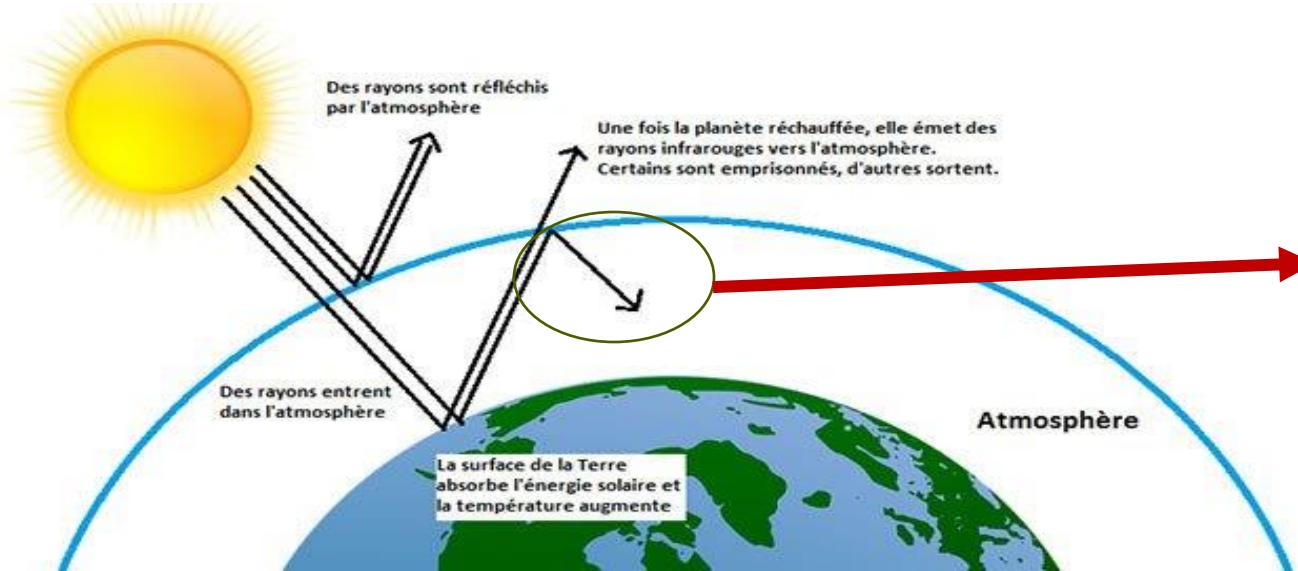
Faits saillants

- Aucun dépassement des normes
- Dépassement naturel en fer et manganèse
- Campagne d'été et d'automne ont moins de paramètres en accord avec le Ministère et le REIMR



Émissions de GES

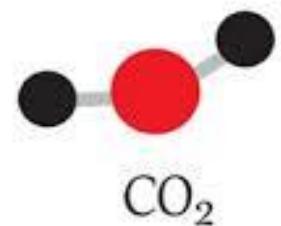
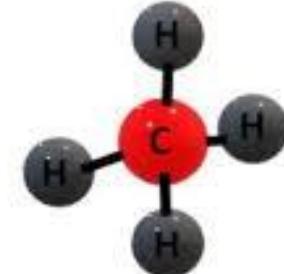
Mise en contexte



Rayons absorbés par les GES = l'une des causes du réchauffement de l'atmosphère

Sources de GES :

Sources	CO ₂ (tonnes)	CH ₄ (tonnes)	N ₂ O (tonnes)	CO ₂ e (tonnes)
LET	13 931	5 538	-	152 375
Torchère	-	-	-	-
Chaudière	25,73	5,84E-05	3,02E-04	25,82
Équipements mobiles	1 139	0,085	0,463	1 279
Total	15 096	5 538	0,463	153 680



Performance environnementale : bilan des GES

Déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants à l'atmosphère

- **Cadre provincial**

Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA - QC)

- **Uniquement le Québec, puisque le classement national est ce qui été demandé par le comité**
- **But : Recueillir les données sur les GES émis par les entreprises**
Quantités GES mesurées en CO₂ équivalent:
Ex: 1 tonne CH₄ = 25 tonnes CO₂
- Toute personne ou municipalité exploitant un établissement qui émet dans l'atmosphère des GES d'une quantité égale ou supérieure à 10 000 tonnes métriques en équivalent CO₂ (t éq. CO₂) doit faire la déclaration au plus tard le 1^{er} juin de chaque année.

Résultats 2024 vs 2023

- Inventaire Québécois des Émissions Atmosphériques (IQÉA)

	CO2 équivalent (tonnes)
2023	162300
2024	153680

- Diminution de 5.31 % des émissions fugitives en raison d'une augmentation de captage de biogaz



Travaux en cours et à venir, suivi des opérations et des tonnages

Mai 2025

Juin 2025

Juillet 2025

Travaux en cours et à venir (WM)



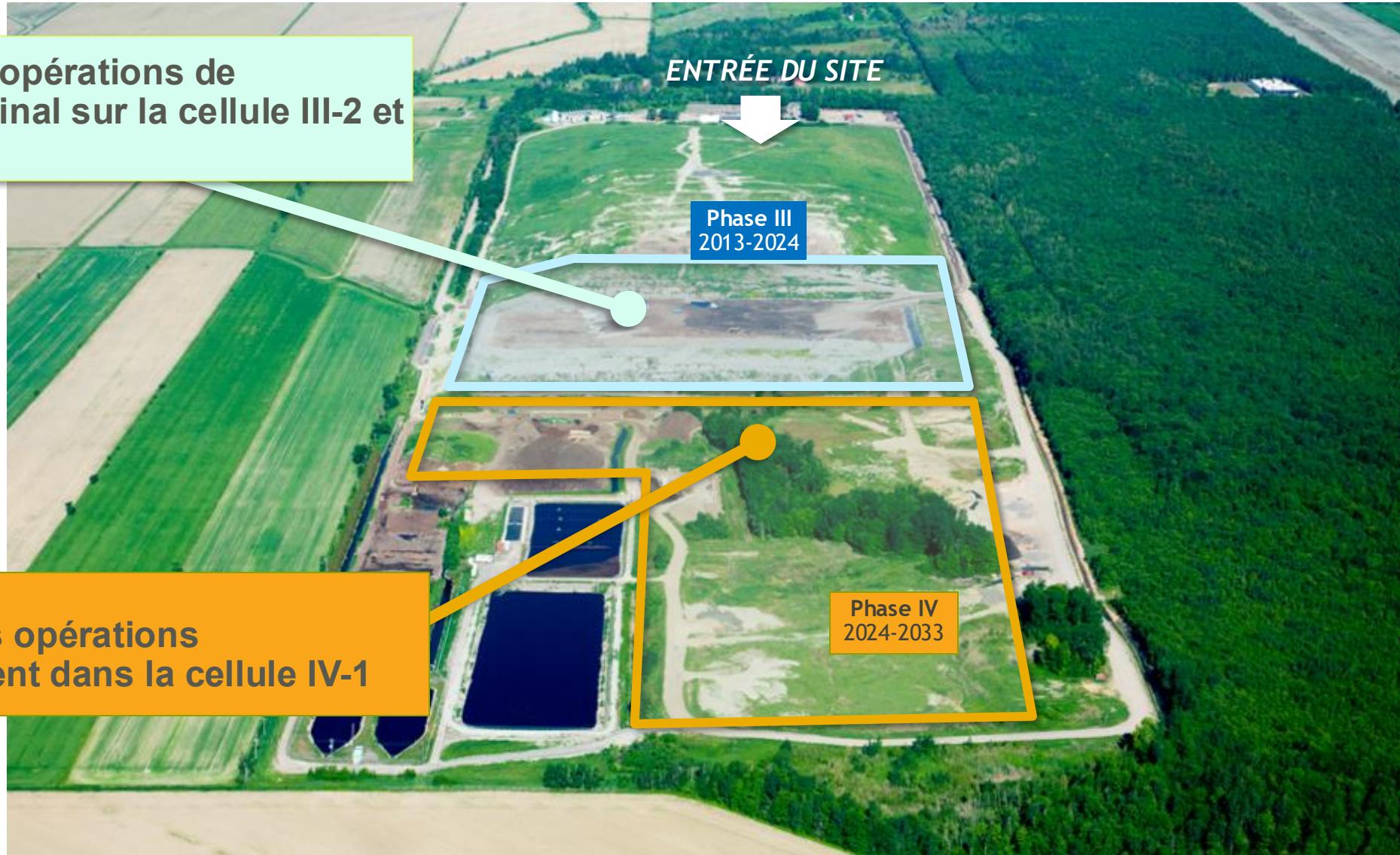
Continuité des opérations de recouvrement final sur la cellule III-2 et III-3

ENTRÉE DU SITE

Phase III
2013-2024

Continuité des opérations d'enfouissement dans la cellule IV-1

Phase IV
2024-2033





Travaux en cours et terminés



Travaux de recouvrement final de la cellule III-2

Travaux de recouvrement final ont avancé de manière considérable de mai à juin où nous avons été en mesure de mettre les efforts supplémentaires avec nos équipes.



Excavation de tranchées de biogaz

3 nouveaux collecteurs de biogaz prêt à tirer et à valoriser le gaz naturel au niveau 70.

Qu'est-ce qui s'en vient ?



Nouvelle rampe d'accès Cellule IV-1

Cette nouvelle rampe nous permettra d'accéder à tous nos plateaux à partir du même endroit. Nous pouvons ainsi maximiser l'espace occupé par nos autres montées évitant les étroits corridors d'enfouissement.



Recouvrement final de la zone III-3

Les travaux de recouvrement final permettront la diminution de génération de lixiviat et permettront le forage potentiel de nouveaux puits de captation des biogaz par EDL.

Suivi des Tonnages de la période (Mai, Juin et Juillet 2025)

	MAI	JUIN	JUILLET
Tonnage total	65,263.33	50,475.42	58,759.73
Tonnage assujetti à redevance	46,643.05	41,116.29	48,117.91
Tonnage assujetti à la redevance partielle	4,174.85	6,855.46	2,836.29
Tonnage non assujetti à la redevance (sols)	14,445.43	2,503.67	7,805.53
* Provenance des municipalités RIADM	751.54	741.35	718.07

Bilan des tonnages

Tonnage reçu au 31 Août 2025 (9/12 du CA)

(période de référence au CA = 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025)

Type de Matériel	Tonnage
Matières résiduelles (assujetties à la redevance)	341 131,62t.m. (dont 7475,90 t.m. en provenance de la RIADM)
<i>Limite autorisée au CA (matières assujetties à redevance) : 500 000 t.m.</i>	
Matériels de recouvrement (assujettis à la redevance 1/3)	111 029,80 t.m.
TOTAL	452 161,36 t.m.

Bilan de la volumétrie

Période du 26 Mars au 2025 au 30 Juin 2025

Phase / Cellule	Utile total [m ³]	Volume utilisé pendant la période [m ³]	Volume résiduel [m ³]
Phase II	4 400 000	0	0
Phase III	4 000 000	7 420	370 580
Phase IV	4 000 000	229 465	3 136 000
Total	12 400 000	236 885	3 506 580

Comité de vigilance



- ▶ Site de compostage de Lachute
- ▶ Rencontre trimestrielle du comité de vigilance et du comité de suivi des odeurs
- ▶ Activités relatives aux opérations de compostage

Septembre 2025

Intrants

GÉNÉRATEURS	JUIN 2025	JUILLET 2025	AOUT 2025
MRC Vaudreuil-Soulanges	1492,53	1481,08	1117,26
Gestion Sanitaire Tibo	145	156,94	104,44
Municipalité de Huntingdon	23,78	24,38	17,21
Municipalité Sainte-Barbe	13,68	20,77	15,49
MRC Pays d'en Haut	552,79	657,22	486,72
Ville de Brownsburg-Chatham	88,07	93,42	52,09
Ville de Lachute	181,46	164,22	126,11
Ville de Saint-André Argenteuil	41,95	35,44	35,48
Ville de Saint-Placide	30,23	25,38	18,69
Canton de Gore	4,08	10,51	4,9
Les services Enuf Inc	0	0	0
MRC Beauharnois	338,01	354,4	272,8
Ville de Lorraine	160,38	161,15	106,03
Ville de Saint-Colombant	158,72	185,41	125,21
Ville d'Oka	66,54	87,79	53,23
MRC Roussillon	2065,41	648,74	638,92
Ville de Blainville	0	272,26	0
Ville de St-Joseph-du-Lac	161,34	119,5	102,2
93860-0120 Québec Inc – E360S	324,04	358,08	257,36
Les services sanitaire St-Jérôme	0	0	0

Total = 16 781,567

6976,75

5541,63

4263,18

* En verge³

Sorties

MATIÈRES	Juin 2025	Juillet 2025	Aout 2025
Compost Végétal	3252	1004	4768
Mix Commercial	200	0	0
Mix Paysager	0	100	0
Mix Potager	0	0	0

3452

1104

4768

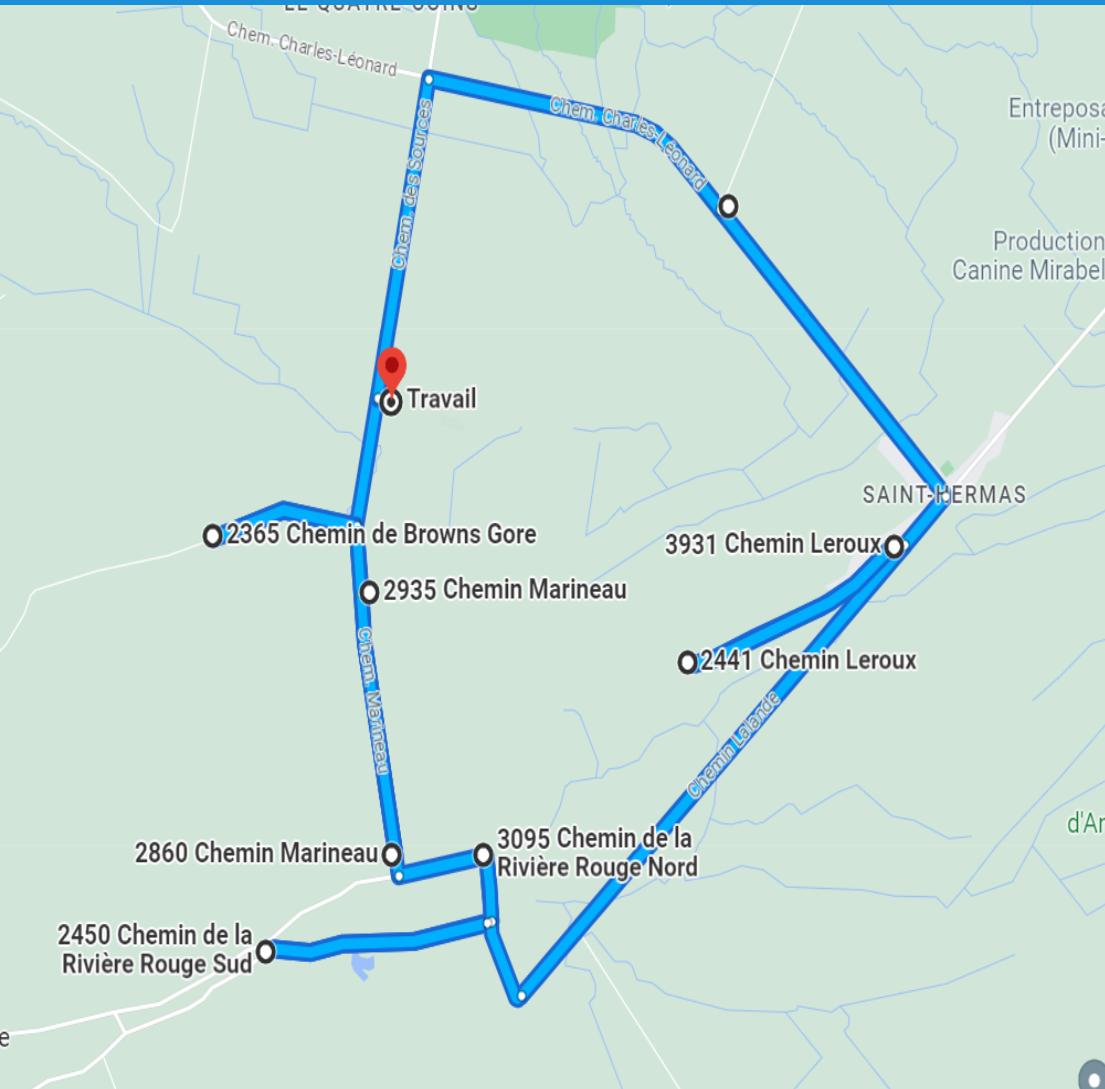
Opérations

- Andain ouvert - 2RVA16
- 2RVA07 Tamisage 7/16 en cours
- 2RVA08 Tamisage 2 ½ en cours



Suivi des odeurs

Aucune plainte



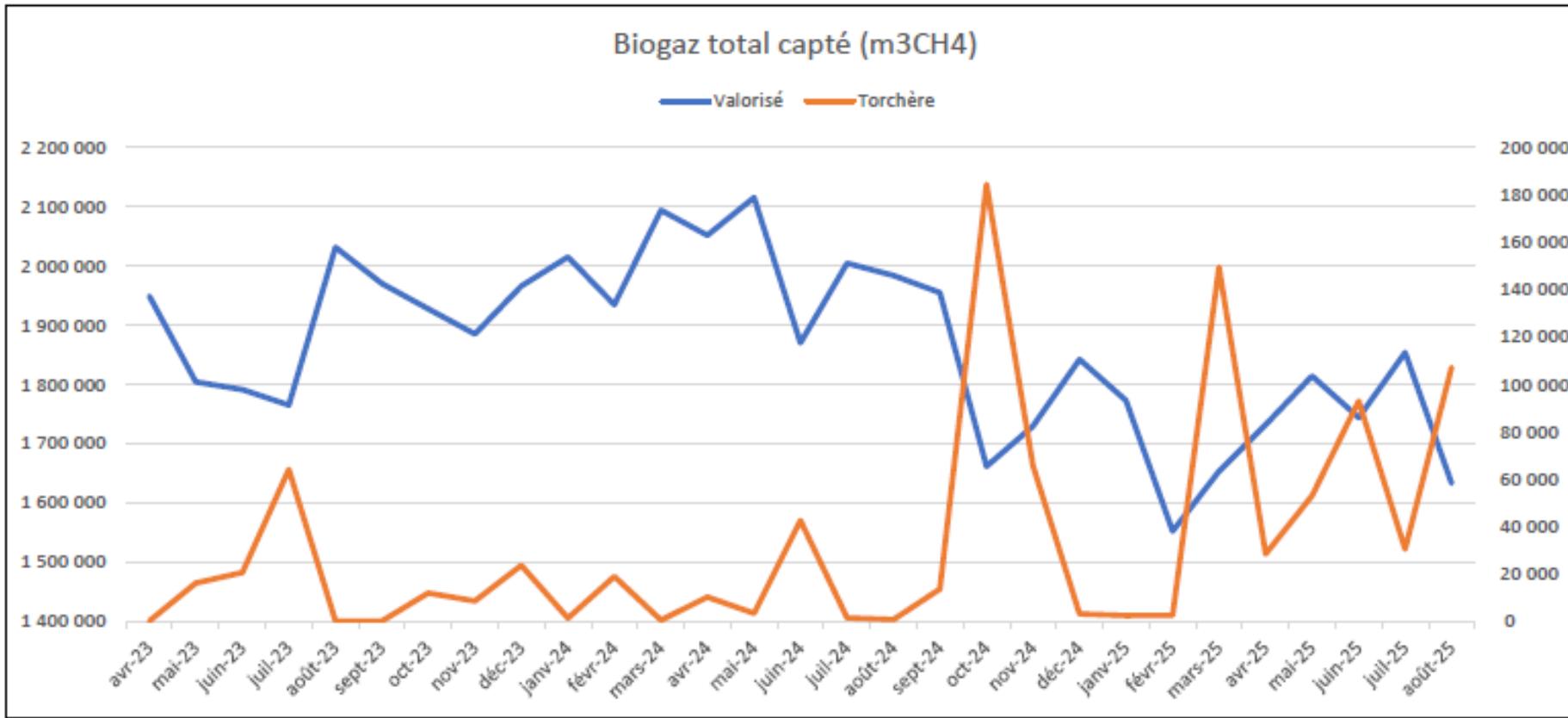
MERCI !

Opérations EDL

Volume de biogaz traité au LET de Lachute (m³CH₄)

	2025		2024		2023		2022	
	VALORISÉ	TORCHÈRE	VALORISÉ	TORCHÈRE	VALORISÉ	TORCHÈRE	VALORISÉ	TORCHÈRE
Janvier	1 772 628	2 309	2 015 237	1 258	1 446 073	356 921	1 839 064	62 196
Février	1 551 935	2 500	1 934 651	18 835	1 808 691	37 762	1 719 639	930
Mars	1 653 295	149 448	2 094 215	400	2 024 462	25 705	1 881 291	432
Avril	1 731 792	28 364	2 051 546	10 123	1 949 107	44	1 831 071	50
Mai	1 814 270	52 902	2 115 556	3 313	1 804 260	16 064	1 862 192	12 578
Juin	1 743 984	92 884	1 870 000	42 416	1 790 913	20 513	1 839 483	0
Juillet	1 853 911	30 360	2 004 582	1 404	1 765 213	64 061	1 916 605	12 007
Août	1 632 872	107 148	1 983 626	679	2 031 553	0	1 930 922	365
Septembre			1 954 947	13 534	1 970 530	42	1 988 486	27 221
Octobre			1 661 273	184 485	1 927 508	11 869	2 123 818	47 960
Novembre			1 729 526	65 743	1 884 827	8 415	1 853 950	101 711
Décembre			1 842 167	3 045	1 966 115	23 541	1 950 450	6 065
TOTAL	13 754 687	465 915	23 257 326	345 235	22 369 252	564 937	22 736 971	271 515
	14 220 602		23 602 561		22 934 189		23 008 486	

Opérations EDL





Faits saillants – suivi environnemental

Mai 2025

Juin 2025

Juillet 2025

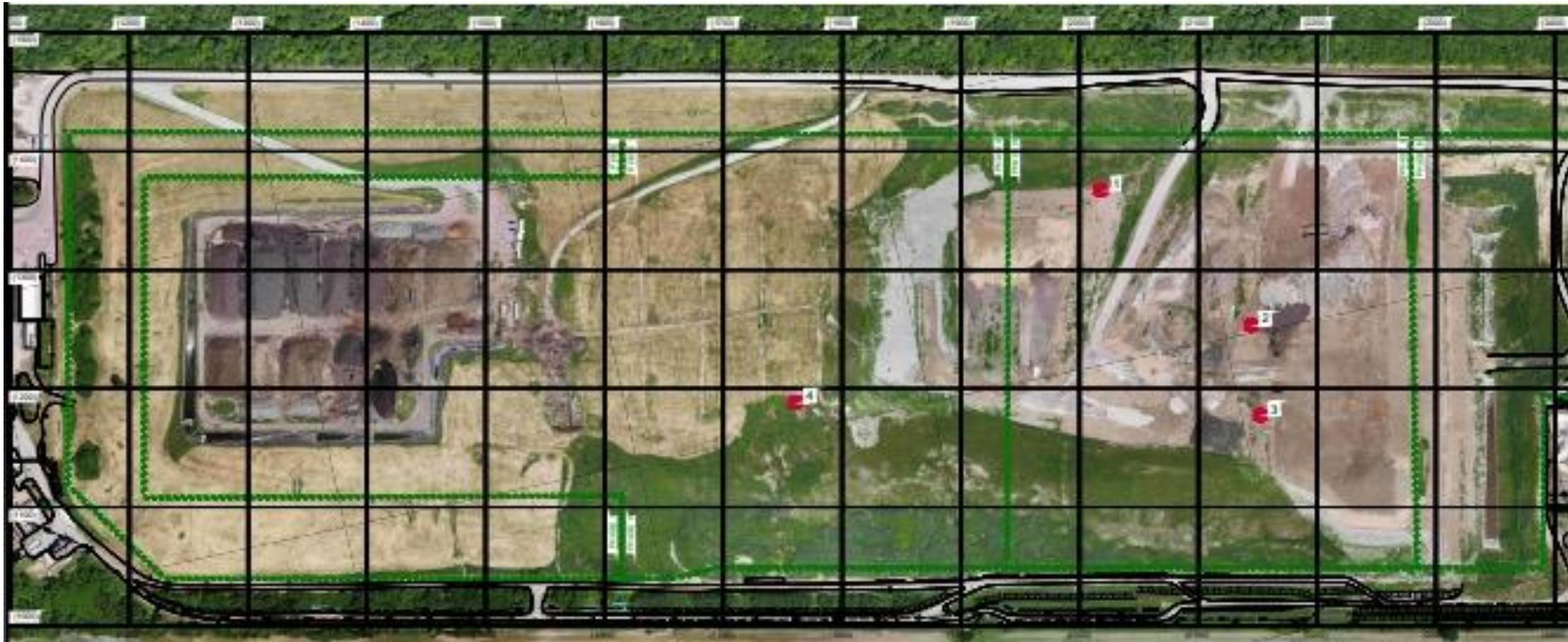
Faits saillants – suivi environnemental

- La charge en DCO a excédé légèrement la norme de l'entente en Juin et Juillet, autrement, toutes les charges ont respecté les normes de l'entente durant la période (Mai – Juin – Juillet)
- Pompage maintenue au prorata des paramètres journaliers établis à l'entente.
- Installation d'une sonde télémétrique pour optimiser le volume de rejet journalier.
- Interdiction de camionnage par la ville pour 2025 dû à des travaux en cours à l'usine de traitement de Lachute.

Mois	Volume pompé et transporté (m ³)	Nombre de jour de pompage ou transport (+ de 100m ³ /j)	Moyenne du nombre de camion pour le mois
Mai 2025	7 493	31	0
Juin 2025	24 630	30	4
Juillet 2025	25 668	31	0

Gestion des biogaz – Suivi environnementaux

Campagne : printemps 2025 (20 Juin)



Constat :

- 4 points de dépassements par rapport à la norme de 500 ppm / 1992 mesures (0,2%)

Priorité de suivi

Plus de 500 ppm

4

Points de récurrence

0

Suivi des signalements, des événements nuisibles et des visites du MELCCFP

Registre des signalements

■ 1 signalement enregistré depuis la dernière réunion

Signalements reçus depuis la dernière réunion mai 2025, juin 2025, juillet 2025				
Date	Nature du signalement	Personne ayant formulé la plainte	Température - Vents	Causes et mesures correctives
7 juillet 2025	Odeurs fortes aux abords de sa propriété	Citoyen du chemin Brown's Gore	+/- 17 °C, Nuageux Vents: NE 10km/h	Une vérification a été fait auprès des différents partenaires du site sans pouvoir spécifiquement cibler la source d'odeur fugitive.

Registre des événements nuisibles

■ 2 événements susceptibles de générer des nuisances depuis la dernière réunion

Événements depuis la dernière réunion				
Partenaire	Date	Événement	Plan correctif	Notes
WM	22 juillet	Excavation des trois tranchées de biogaz du niveau 70	Maximiser la vitesse des travaux pour fermer les tranchées au fur et à mesure.	Les travaux se sont terminés le 3 septembre.
WM	28 juillet	Finalisation de l'enfouissement de la cellule III-3 en maximisant l'espace disponible.	Terminer la séquence d'enfouissement de la cellule III-3 et recouvrir.	L'enfouissement de la cellule III-3 est complété et le recouvrement aussi.

Registre des visites du MELCCFP

■ 1 visite du ministère depuis la dernière réunion

Visites du ministère depuis la dernière réunion mai 2025, juin 2025, juillet 2025			
Date	Nature de la visite	Recommandations	Mesures correctives
31 juillet	Visite de routine du MELCCFP.	Rien à signaler.	Aucune.



Divers et prochaines réunions

Prochaine réunion

4 DÉCEMBRE 2025

Fonds de post-fermeture
Présentation sur les biogaz (EDL)
Suivis environnementaux - biogaz
(WM)

Centrale électrique
Bilan du tonnage et du volume
(WM)

Actions de suivi
Suivi travaux, opérations (bilan
EDL) et tonnage (bilan du tonnage
et volume-décret)
Usine de traitement des eaux
Faits saillants – suivi env.
Suivi des plaintes
Divers

Merci!

Saint-Eustache, le 20 mai 2004

AUTORISATION
Loi sur la qualité sur l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
651, ch. Félix-Touchette
Ville de Lachute (Québec) J8H 2C5

N/Réf. : 7321-15-01-00233-01
400146709

Objet : Raccordement des eaux de lixiviation au réseau
d'égout municipal de la ville de Lachute

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 29 octobre 2003, reçue le 31 octobre 2003 et complétée le 5 mai 2004, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction d'une station de pompage à l'effluent des étangs aérés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) sur le lot 7, rang East Settlement, cadastre de la paroisse de Saint-Jérusalem;

Construction d'une conduite de refoulement d'environ 7 km de la station de pompage projetée jusqu'au regard existant RS1 situé sur la rue Charlebois. Cette conduite suivra le trajet suivant : propriété de la RIADM, chemin des Sources, route 148 et rue Charlebois.

Les eaux de lixiviation prétraitées de la RIADM seront acheminées aux étangs aérés de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham et Lachute.

Les travaux sont situés dans la ville de Lachute, MRC Argenteuil.

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

-2-

N/Réf. : 7321-15-01-00233-01
400146709

Le 20 mai 2004

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- requête d'autorisation pour des travaux de raccordement des eaux de lixiviation au réseau d'égout municipal de la ville de Lachute, datée du 29 octobre 2003, signée par Stéphen Davidson, ing., BPR-EnvirAqua inc. ;
- formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts, daté du 3 novembre 2003, signé par Stéphen Davidson, ing., BPR-EnvirAqua inc. ;
- lettre au ministère de l'Environnement, datée du 7 novembre 2003, signée par Stéphen Davidson, ing., BPR-EnvirAqua inc., concernant des précisions sur le projet ;
- lettre au ministère de l'Environnement, datée du 17 décembre 2003, signée par Stéphen Davidson, ing., BPR-EnvirAqua inc., concernant des précisions supplémentaires sur le projet ;
- lettre au ministère de l'Environnement, datée du 22 janvier 2004, signée par André Simard, ing., André Simard et associés, concernant des précisions supplémentaires sur le projet ;
- lettre au ministère de l'Environnement, datée du 26 janvier 2004, signée par Stéphen Davidson, ing., BPR-EnvirAqua inc., concernant des précisions supplémentaires sur le projet ;
- lettre au ministère de l'Environnement, datée du 3 février 2004, signée par Stéphen Davidson, ing., BPR-EnvirAqua inc., concernant des précisions supplémentaires sur le projet ;
- lettre au ministère de l'Environnement, datée du 10 février 2004, signée par Pierre Gonet, directeur général., Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, concernant les exigences de rejet ;
- lettre au ministère de l'Environnement, datée du 29 avril 2004, signée par Stéphen Davidson, ing., BPR-EnvirAqua inc., concernant des précisions supplémentaires sur le projet ;
- lettre au ministère de l'Environnement, datée du 5 mai 2004, signée par Stéphen Davidson, ing., BPR-EnvirAqua inc., concernant la réduction des rejets en azote ammoniacal ;
- rapport technique, dossier n° ENV29901, intitulé : « *Gestion des eaux de lixiviation – Raccordement à la ville de Lachute* », daté de octobre 2003, signé par Stéphen Davidson, ing., BPR-EnvirAqua inc., 13 pages et 6 annexes ;
- document d'appel d'offres intitulé : « *Gestion des eaux de lixiviation – Raccordement à la ville de Lachute* », daté d'avril 2004, signé et scellé par Pascal Tremblay, ing., BPR-EnvirAqua inc. ;

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

-3-

N/Réf. : 7321-15-01-00233-01
400146709

Le 20 mai 2004

- document intitulé : « *Clauses techniques électricité, instrumentation et contrôle* », signé et scellé par Gérald Côté, ing., BPR-EnvirAqua inc.;
- plans n°s GC01 à GC05, intitulés : « *Conduite de refoulement* », datés de août 2003, révision A3, 14 avril 2004, signés et scellés par Pascal Tremblay, ing., BPR-EnvirAqua inc. ;
- plans n°s GC06 à GC08, intitulés : « *Conduite de refoulement* », datés de août 2003, révision A4, 14 avril 2004, signés et scellés par Pascal Tremblay, ing., BPR-EnvirAqua inc. ;
- plans n°s GC09 à GC013, intitulés : « *Conduite de refoulement* », datés de août 2003, révision A5, 14 avril 2004, signés et scellés par Pascal Tremblay, ing., BPR-EnvirAqua inc. ;
- plan n° GC14, intitulé : « *Plan de détails* », daté de février 2004, révision A2, 14 avril 2004, signé et scellé par Pascal Tremblay, ing., BPR-EnvirAqua inc. ;
- plan n° GC15, intitulé : « *Coupe type* », daté de février 2004, révision A2, 14 avril 2004, signé et scellé par Pascal Tremblay, ing., BPR-EnvirAqua inc. ;
- plan n° MP01, intitulé : « *Poste de pompage* », daté de août 2003, révision A2, 14 avril 2004, signé et scellé par Pascal Tremblay, ing., BPR-EnvirAqua inc. .

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

JR/DM

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

COPIE DE RÉSOLUTION

À la séance ordinaire du Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes tenue le 17 mars 2016, à laquelle étaient présents messieurs Carl Péloquin, maire de la Ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Martin Charron, conseiller municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, Richard Labonté, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide et madame Andrea Daezli, directrice générale/secrétaire-trésorière, formant quorum de ladite Régie.

Objet : Confirmation de l'augmentation des charges hydrauliques réservées / Entente tripartite RIADM-Ville de Lachute-RAEUC

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 25 mai 2004 entre la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), la Ville de Lachute et la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUC) concernant les eaux usées provenant du lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes à Lachute;

CONSIDÉRANT que la RAEUC, dont la Ville de Lachute est une municipalité membre, désire réaliser des travaux d'augmentation de capacité de traitement des eaux usées au cours de la prochaine année afin de rencontrer les exigences de rejet jusqu'en 2036;

CONSIDÉRANT la lettre du 25 janvier 2016 émise par la Ville de Lachute à la directrice générale de la RIADM, madame Andrea Daezli, demandant de confirmer si une augmentation des charges hydrauliques réservées s'avérait nécessaire dans le cadre de ladite entente tripartite;

CONSIDÉRANT la lettre du 15 mars 2016 de monsieur Gilles Neveu, directeur du service du Génie de la Ville de Lachute, estimant que les annuités estimées seraient d'environ 356 279,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires du lieu d'enfouissement, RCI Environnement (division de WM Québec inc.), procède au suivi des charges actuelles de lixiviat provenant du lieu d'enfouissement, et que ces charges excèdent les charges présentes à ladite entente tripartite;

4-03-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté

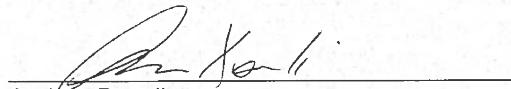
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes :

1. confirme sa demande d'augmentation des charges hydrauliques réservées dans le cadre de l'entente tripartite entre la RIADM-Ville de Lachute-RAEUC de 204 m³/j passant de 696 à 900 m³/j;
2. s'engage à payer les annuités applicables sur la base des coûts réels et des taux d'intérêt applicables.

- adopté à l'unanimité

Copie conforme et certifiée,
texte sujet à ratification par le Conseil



Andrea Daezli
Directrice générale/secrétaire-trésorière